



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 081-218101632-20221206-2022_DEL114-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 15

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTES	: 05
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 30 Novembre 2022

Date d'Affichage : 30 Novembre 2022

Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE
MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

Était absent :

CÈNES Frédéric

OBJET : Ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'instruction NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 qui précisent les modalités de recensement des immobilisations et d'ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif,

Vu la délibération du 18 Décembre 1996 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'ajuster en fin d'exercice les valeurs inscrites au Bilan avec la valeur réelle des biens et des créances y figurant,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du mercredi 30 novembre 2022,

DECIDE, Après en avoir délibéré,

- **De sortir** de l'état de l'actif et de régulariser les écritures comptables pour les biens renouvelables (matériel, mobilier, équipement) mis au rebut, réformés, détruits, volés, disparus du patrimoine de la Commune ou ayant une valeur comptable nulle se décomposant ainsi :

Budget Principal :

2051 - Concessions et droits similaires	22 129,48 €
21578 - Autre matériel & outillage de voirie	19 895,47 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	93 524,22 €
2182 - Matériel de transport	41 360,62 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	58 862,29 €
2184 - Mobilier	7 577,94 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	47 700,90 €

L'ensemble pour un total de 291 050,92 euros doit faire l'objet d'une sortie d'actif.

La délibération est adoptée à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Fabienne CARAGUEL



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le